

**SERVICE PREVISIONNEL**

**Enseignements en MEEF 2nd degré à la charge de l'INSPE**  
(UEB 3/5, C3, tuteur parcours et suivi de stage)

*Si vous intervenez dans différentes universités et/ou différents masters, merci d'établir une fiche par intervention*

NOM :  PRENOM :

Etablissement d'affectation (Collège, Lycée, Composante Uilille ou site INSPE d'affectation)

Enseignement	Université :	<input type="text"/>
	Parcours :	<input type="text"/>

Enseignements		MEEF 1ère année				MEEF 2ème année			
		S1		S2		S3		S4	
		CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD
UE B	EC B.1 Droits et devoirs du fonctionnaire	Volumes validés par les coordinateurs UE-B							
	EC B.2 Stratégie d'enseignement de tronc commun								
	EC B.3 Stratégie d'enseignement appliquée à la discipline								
	EC B.5 Module complémentaire	X	X	X		X	X	X	X
UE C	EC C.3 Travail sur la réflexivité professionnelle	X		X		X		X	

Accompagnements		1ère année (TD)	2ème année (TD)
MEEF 2nd degré	Tuteur parcours / Portfolio (2h/étudiant/année)		
	Suivi individuel stage (4h/étudiant)		
DIU Entrée	Tuteur parcours / Portfolio (2h/étudiant/année)		

**- UEA1, A2, A3, C1, C2, D, mémoires :** à la charge des composantes de l'université de Lille et des universités de l'académie (Artois, Littoral, UPHF)

**- Exception pour les MASTERS BTSE STMS/Documentation :** à la charge de l'INSPE dans leur intégralité → validation par le site de Villeneuve d'Ascq

Application

Les suivis sont à déclarer par le biais de l'application en ligne sur le site INSPE (obligatoire pour la validation des heures)  
<https://www.inspe-lille-hdf.fr/liens/accompagner-les-etudiants-en-formation-a-l-inspe.php>